

Aux frontières des quatre périodes canoniques. Premier bilan d'une enquête¹

Jean LE BIHAN et Florian MAZEL

Résumé

Cet article tente de mesurer l'incidence des quatre périodes canoniques sur les pratiques des historiens français en prenant pour critère le fait que ces derniers ont ou non enjambé, à l'occasion de leur(s) mémoire(s) de troisième cycle, au moins l'une des césures traditionnellement utilisées pour séparer ces périodes. L'étude quantitative, menée auprès de 1 395 historiens, conclut à la rareté de la « transgression » puisque 12 % seulement des mémoires répertoriés chevauchent l'une des césures en question. Les réponses à un questionnaire adressé aux « transgresseurs » permettent d'affiner l'analyse : si la plupart d'entre eux contestent la périodisation traditionnelle, plusieurs disent s'en accommoder, si bien que se dégage in fine l'idée qu'il n'existe pas actuellement de volonté ferme d'en finir avec la « vieille bande des quatre » ; tout au plus observe-t-on le souhait d'une meilleure reconnaissance des périodes à cheval sur les périodes canoniques, et au premier chef de l'Antiquité tardive.

Mots-clés : périodisation, histoire (étude et enseignement), thèses et écrits académiques, France, 1970-.

Abstract

This article attempts to measure the impact of the four canonical periods on the way history is written in France by studying whether or not doctoral theses and papers straddle at least two of the traditional caesura between these periods. The quantitative study carried out on the works of 1,395 historians finds that this “transgression” is rare because only 12% of the works studied cross one of these boundaries. The results of a questionnaire answered by the “transgressors” adds further insight – whereas most of them contest traditional periodization, several say they have adapted to it. Ultimately, therefore, it reveals that there is not any firm desire to abolish the “old club of four” at the present time, rather, at the very most, the wish for a better recognition of the periods which straddle the canonical periods, especially Late Antiquity.

Keywords: periodization, history (studies and teaching), theses, academic papers, France, 1970-.

La présence de la périodisation canonique – Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, époque contemporaine – au cœur de l'activité quotidienne des historiens français est assurément paradoxale. D'un côté, en effet, on peine à trouver des thuriféraires de la « vieille bande

1. Nous remercions Christophe Badel, Philippe Hamon, Nicolas Mathieu et Matthieu de Oliveira pour l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de cette recherche, ainsi que l'ensemble des collègues qui ont aimablement renseigné le questionnaire que nous leur avons envoyé.

des quatre²», ainsi que l'a éloquentement baptisée Henri Moniot. Ses détracteurs, au contraire, paraissent nombreux, à tout le moins l'idée semble-t-elle assez répandue que cette périodisation, en tant qu'elle est particulièrement générale et donc grossière, prête le flanc aux trois reproches les plus sérieux que l'on a coutume d'adresser à toute périodisation préconstruite ou « refroidie³ » : l'ignorance de la longue durée, l'inadéquation à la temporalité propre de certains objets, enfin l'incapacité à supporter l'élargissement du champ géographique d'observation⁴. Pour le sens commun, la périodisation canonique peut ainsi passer pour asphyxiante, stérilisante, à plus forte raison quand les acteurs institutionnels de la recherche historique font du « décloisonnement tous azimuts » leur nouveau cheval de bataille, comme c'est le cas en France depuis quelques années.

Et pourtant, d'un autre côté, force est de constater que cette périodisation a la vie dure, comme le prouve le fait qu'elle continue de déterminer l'autodéfinition professionnelle des historiens français, dont la plupart se disent spontanément, qui antiquisant, qui moderniste, etc. À cet état de fait contribuent nombre de facteurs dont la généalogie et les influences croisées seraient à établir avec soin. Tout démarre manifestement à la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire quand se constitue la profession d'historien et que, par suite de l'augmentation des postes de faculté, la périodisation traditionnelle devient le principe d'organisation des chaires⁵, un phénomène que l'entre-deux-guerres consolide, notamment en province⁶. Le poids des périodes canoniques se renforce après 1945 : non seulement ces périodes continuent de structurer le travail pédagogique, comme en témoignent aussi bien l'évolution des programmes de l'agrégation d'histoire⁷ que la tendance nouvelle à répartir les enseignants-chercheurs et enseignants en sections pédagogiques, du moins dans les universités les plus importantes, mais elles jouent désormais un rôle important dans la gestion des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant qu'elles servent peu ou prou

2. MONIOT Henri, *Didactique de l'histoire*, Paris, Nathan, 1993, p. 56.

3. Selon l'expression d'Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 116.

4. Voir l'article introductif de Stéphane Gibert, dans ce même volume.

5. Voir l'exemple lillois, le mieux documenté : CONDETTE Jean-François, *Histoire de la faculté des lettres de Lille de 1887 à 1974. Les métamorphoses d'une institution universitaire française*, thèse d'histoire, université Lille 3, 1997, p. 289 et s.

6. DUMOULIN Olivier, *Profession historien, 1919-1939. Un métier en crise ?*, thèse d'histoire, EHESS, 1983, p. 97.

7. LEGRIS Patricia, *L'écriture des programmes d'histoire en France (1944-2010). Sociologie historique d'un instrument d'une politique éducative*, thèse de science politique, université Paris 1, 2010, annexes, p. 125-129.

de fondement à la délimitation des sections du CNU⁸ et du Comité national du CNRS⁹ dévolues à la discipline historique. Le tableau ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas pour finir l'action des grandes associations de spécialistes, qui, depuis la fin des années 1960¹⁰, fondent leur existence même sur la périodisation canonique, qu'elles contribuent en retour à renforcer du fait de la mission qu'elles s'assignent de défendre les intérêts de la période à laquelle elles s'identifient, comme du fait de la sociabilité scientifique qu'elles génèrent et à laquelle Internet confère depuis peu une visibilité inédite par l'intermédiaire de sites dédiés, de lettres de diffusion, etc.

Où en est-on aujourd'hui ? Que faut-il penser de cette présence paradoxale de la périodisation traditionnelle, peut-être plus discutable que jamais mais sans doute plus structurante que jamais, dans le travail quotidien des historiens français ? Pour tenter d'apporter quelques éléments de réponse à cette importante question, nous avons mené une enquête sur les mémoires soutenus en vue de l'obtention d'un diplôme de troisième cycle (doctorat d'État, habilitation à diriger des recherches, doctorat de troisième cycle, doctorat dit « nouveau régime ») par les enseignants-chercheurs et chercheurs actuellement en fonction. Plus précisément, à partir d'un critère simple, le fait que ces mémoires enjambent ou non l'une des césures les plus traditionnellement convoquées pour marquer le passage d'une période canonique à une autre (476, 1492, 1789-1815), nous avons voulu tout à la fois mesurer l'influence de la périodisation canonique sur la définition intellectuelle de ces travaux et éclairer les multiples enjeux qui fondent les trajectoires alternatives (celles qui, justement, enjambent une ou plusieurs de ces césures). On verra qu'à l'instar de la source mobilisée, le mémoire de troisième cycle, qui est à la fois proposition scientifique et sésame professionnel, cet article a une visée aussi bien historiographique que, si l'on veut, sociologique.

8. Voir, entre autres, le décret fondateur du 19 décembre 1945 relatif au Comité consultatif des universités (*Journal officiel*, 20 décembre 1945, p. 8426), ancêtre du Conseil national des universités.

9. Secrétariat général du Comité national, « Les sections et les commissions interdisciplinaires depuis 1949. Les intitulés et les mots clés », 2010, CNRS, [en ligne], http://www.cnrs.fr/comitenational/archives/bilan/sections.cid_1949-2012.pdf (consulté le 2 mars 2014).

10. L'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR) a été créée en 1965, la Société des professeurs d'histoire ancienne de l'Université (SOPHAU) en 1966, l'Association des historiens modernistes des universités françaises (AHMUF) en 1967, enfin la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (SHMESP) en 1969.

De la rareté des transgressions

Méthodologie

La principale source que nous avons utilisée pour élaborer le corpus est l'ensemble des annuaires des quatre associations de spécialistes. Leur périodicité étant dissemblable, il n'était pas possible de procéder à une véritable coupe ; à défaut, nous avons utilisé l'édition 2012 des annuaires de la SOPHAU, de la SHMESP et de l'AHCESR, et l'édition 2010 de l'annuaire de l'AHMUF. Ces quatre documents ne se ressemblent qu'en apparence ; à en examiner de près le contenu, ils se distinguent en effet par plusieurs traits, dont deux ont directement pesé sur la construction de l'enquête. Ils sont d'abord inégalement complets quant au nombre d'individus répertoriés. À cet égard, les deux plus fournis, pratiquement exhaustifs, sont ceux de la SHMESP et de l'AHMUF ; ils comportent respectivement 706 et 769 notices individuelles. On notera en passant que l'annuaire de l'AHMUF présente la particularité de s'ouvrir assez largement à d'autres disciplines que l'histoire au sens institutionnel, puisqu'il comprend en son sein un nombre non négligeable d'historiens de l'art et de civilisationnistes. Avec respectivement 295 et 527 notices, les annuaires de la SOPHAU et de l'AHCESR apparaissent, par comparaison, très lacunaires. On constate en particulier qu'aucun archéologue ne figure au nombre des antiquisants répertoriés. La diversité est plus grande encore en ce qui concerne le contenu des notices individuelles, et spécialement les informations relatives aux mémoires. L'annuaire de la SHMESP est cette fois le plus complet dans la mesure où il les mentionne systématiquement. Viennent ensuite les annuaires de la SOPHAU et de l'AHCESR, dont la rubrique dévolue aux mémoires est assez aléatoirement renseignée. Enfin, l'annuaire de l'AHMUF s'avère tout simplement inexploitable attendu qu'il mentionne seulement les thématiques de recherche des individus qu'il répertorie et non leurs mémoires. Pour homogénéiser au maximum cet ensemble documentaire, nous avons procédé à deux opérations supplémentaires. D'une part, nous avons complété la liste des historiens contemporanéistes fournie par l'annuaire grâce à celle disponible sur l'ancien site de l'AHCESR, laquelle contient 919 noms et peut être tenue pour pratiquement exhaustive¹¹. D'autre part, nous avons essayé d'identifier tous les mémoires qui ne figurent pas dans les annuaires ; nous reviendrons

11. « Liste des historiens contemporanéistes en poste dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pendant l'année universitaire 2011-2012 », AHCESR, [en ligne], http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=44&Itemid=69 (consulté le 29 août 2012).

plus loin sur cette seconde opération car, pour économiser l'effort, celle-ci a été menée après l'élagage du corpus.

Si, en effet, le corpus a été élagué, qui plus est drastiquement, c'est moins pour des raisons intellectuelles que pour tenir compte, là encore, de l'hétérogénéité de contenu des annuaires, qui était propre à fortement biaiser la démonstration. Nous avons procédé à trois séries d'exclusions. La première a trait au statut et concerne les personnels retraités, les enseignants issus de l'enseignement secondaire (PRAG, PRCE) et les non-titulaires de l'enseignement supérieur (ATER, moniteurs, etc.). La deuxième est relative aux institutions de rattachement : nous avons dû exclure du corpus les membres de l'enseignement supérieur privé et avons pris le parti de faire de même avec les universitaires non rattachés à un département d'histoire, à l'exception des archéologues et historiens de l'art figurant dans les annuaires de la SOPHAU et de la SHMESP. Enfin, compte tenu de la nature même de l'enquête, il nous a paru naturel de ne pas retenir les hellénistes et orientalistes dont les recherches portent sur des périodes antérieures à l'époque romaine, non plus que les modernistes et contemporanéistes spécialistes des aires extra-européennes, à tout le moins lorsque celles-ci ne sont pas envisagées dans la perspective explicite de leurs relations avec le monde européen. En définitive, le corpus comprend 1 395 chercheurs. Ce sont principalement des enseignants-chercheurs de l'Université, secondairement des chercheurs et enseignants-chercheurs relevant du CNRS et des grands établissements publics d'enseignement et de recherche, qui se distribuent comme suit : 104 antiquisants, 368 médiévistes, 373 modernistes et 567 contemporanéistes¹². Comme nous l'avons dit plus, haut, ce n'est qu'une fois cette liste établie que nous nous sommes efforcés d'identifier les mémoires que ne mentionnaient pas les annuaires. Nous avons principalement recouru pour ce faire au catalogue du SUDOC et aux pages personnelles des individus concernés. L'opération a été concluante dans plus de 95 % des cas, de sorte qu'au bout du compte, le seul véritable vice dont se ressent notre corpus demeure la sous-évaluation des antiquisants, directement induite par le caractère très lacunaire de l'annuaire de la SOPHAU.

12. Le total excède le chiffre de 1 395 attendu qu'une petite poignée d'individus figure dans deux annuaires à la fois.

Résultats d'ensemble

201 mémoires enjambent une ou plusieurs des trois césures canoniques posées dans l'introduction¹³. Sur ce total, 135 ont été réalisés en vue de l'obtention du doctorat de troisième cycle ou du doctorat dit « nouveau régime », 50 en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, 16 en vue de l'obtention du doctorat d'État. Ils sont l'œuvre de 166 historiens, ce qui signifie que 35 d'entre eux ont chevauché une ou des césures à deux reprises, et dans leur thèse de troisième cycle ou leur thèse « nouveau régime », et dans leur thèse d'État ou leur mémoire d'habilitation. Que la transgression des frontières canoniques soit visiblement l'expression d'une posture pérenne chez certains historiens, qu'elle puisse donc être considérée comme constitutive de certains itinéraires scientifiques, est confirmé par le fait que 32 des 71 enseignants-chercheurs et chercheurs de rang A auteurs de deux mémoires ont effectué cette transgression à deux reprises. Cela étant, ce positionnement voisine avec des trajectoires plus évolutives : ainsi 23 des 71 historiens précités n'ont enjambé une ou des césures canoniques que dans le second de leurs deux mémoires et 16 ne l'ont fait que dans le premier. Il faudra approfondir la compréhension de ces variations, qui disent vraisemblablement quelque chose de la façon dont se gère aujourd'hui le risque intellectuel à l'échelle d'une carrière d'historien.

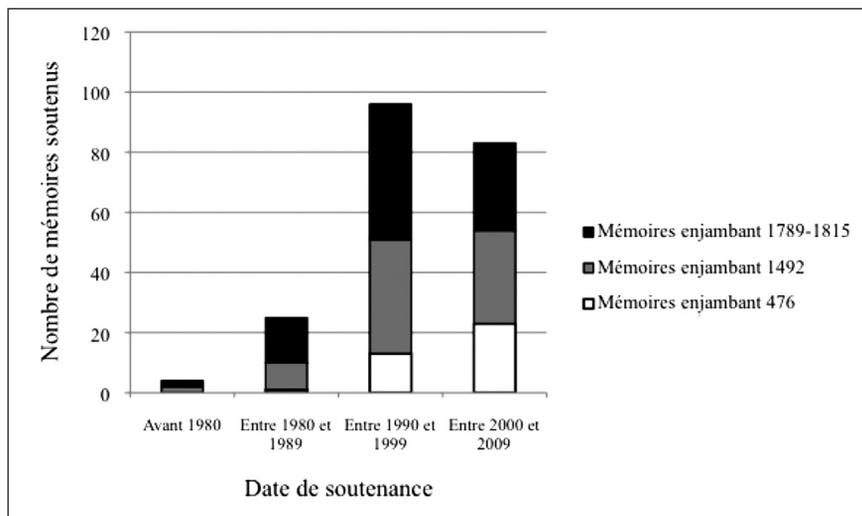
Rapporté au nombre d'individus compris dans le corpus, celui des « transgresseurs » se monte à 11,8 %. C'est là, sans doute, le chiffre le plus important de cette enquête : environ 12 % des historiens français actuellement en fonction ont enjambé une ou plusieurs césures académiques dans l'un au moins de leurs mémoires de troisième cycle. Notons que ce taux est proche de celui que Jean Leduc a calculé pour les postes des enseignants-chercheurs dont le profil transgressait une césure canonique lors de la campagne de recrutement de 1998 – 15 %¹⁴. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas élevé : à l'évidence, la périodisation académique ne s'affaiblit pas autant qu'on a pu le penser il y a quelques années – au vu d'autres indicateurs il est vrai¹⁵ – et même elle pèse encore fortement sur les pratiques de recherche des historiens français. Peut-on affiner l'analyse ? La répartition par sections de rattachement n'est guère probante : si le taux de « transgresseurs » est

13. Huit, précisément, enjambent deux des trois césures, et un – la thèse d'État d'Agnès Fine, consacrée au parrainage en perspective longue – enjambe même les trois.

14. LEDUC Jean, *Les historiens et le temps*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 95.

15. CHARLE Christophe, « Les historiens français de l'époque moderne et contemporaine, essai d'autoportrait », *Lettre de l'IHMC*, 19, 1992, p. 17.

de 18 % parmi les modernistes, de 15 % parmi les médiévistes, de 11 % parmi les antiquisants et de 6 % seulement parmi les contemporanéistes, c'est avant tout parce que, contrairement aux autres, les historiens de l'époque moderne et du Moyen Âge sont susceptibles d'avoir enjambé deux césures canoniques et non pas une seule. Rien n'interdit de penser, en outre, que la brièveté relative de l'époque moderne accentue encore le phénomène, ce qui expliquerait la singulière surreprésentation des modernistes. Il reste, quoi qu'il en soit, que l'intensité différentielle de la transgression est sans doute plus justement restituée si l'on raisonne à partir des césures proprement dites, en prenant à chaque fois pour base de calcul la population des deux sections contiguës. On découvre alors que la frontière de 1492 est franchie par 9 % des médiévistes et modernistes réunis, la séquence 1789-1815 par 8 % des modernistes et contemporanéistes réunis, enfin la césure de 476 par 6 % des antiquisants et médiévistes réunis. On voit que les écarts sont réduits de beaucoup, et que les deux césures les plus récentes apparaissent comme plus fréquemment transgressées que la plus ancienne. Pour autant, ultime remarque qui oblige à raisonner de nouveau à partir des mémoires, la situation est manifestement évolutive :



Document 1 – Chronologie du franchissement des césures canoniques

(Champ : 199 mémoires soutenus par les historiens français en activité en vue de l'obtention d'un diplôme de troisième cycle et qui transgressent l'une au moins des trois césures définies plus haut¹⁶).

16. Le nombre de mémoires datant d'après 2009 que nous avons répertoriés – deux – était trop faible pour qu'il y eût quelque sens à les représenter sous la forme d'une cinquième colonne. On notera simplement que les deux travaux en question, deux mémoires d'habilitation, enjambent la première césure, celle de 476.

Seule est ici digne d'attention l'évolution de la répartition des mémoires selon la césure franchie puisque le mouvement général, lui, ne renseigne tout au plus que sur les générations successives de diplômés qui se mêlent dans la population des historiens aujourd'hui en fonction. Point de continuité, à l'évidence. Ce que l'on observe, c'est le léger tassement du nombre de travaux enjambant la césure de 1492 ; c'est aussi, possible conséquence de l'étirement continu de la période contemporaine, le tassement plus marqué du nombre de travaux chevauchant la séquence 1789-1815 ; c'est enfin, autrement spectaculaire, la montée en force des mémoires chevauchant la césure de 476, laquelle est l'objet de 13 des 96 transgressions identifiées dans les années 1990 et de 23 des 83 transgressions repérées dans les années 2000. À première vue, cette progression semble liée à la légitimité croissante dont bénéficie une nouvelle période, l'Antiquité tardive, aux contours chronologiques fluctuants mais à cheval sur l'Antiquité et le haut Moyen Âge¹⁷.

En résumé, s'il est patent que la pratique de la transgression des césures académiques demeure marginale dans les mémoires de doctorat et d'habilitation, il est également manifeste qu'elle n'est pas figée, tant à l'échelle de chaque trajectoire scientifique que du point de vue des césures elles-mêmes : deux dimensions d'un même problème, dont l'enquête qualitative menée auprès des « transgresseurs » du corpus doit permettre d'approfondir la compréhension.

De la diversité des « transgresseurs »

Méthodologie

Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire destiné à être adressé aux 166 historiens dont un ou plusieurs mémoires enjambaient au moins l'une des césures traditionnelles. Ce questionnaire, relativement bref, envisageait cinq enjeux de la transgression : ses motifs scientifiques et son sens au regard de la périodisation traditionnelle, le positionnement individuel par rapport aux périodes canoniques, la pérennité ou non de ce positionnement, les implications pédagogiques de la transgression, enfin l'appréciation globale du poids de la périodisation traditionnelle dans l'exercice du métier d'historien.

17. Voir l'article d'Hervé Inglebert, dans ce même volume.

1. Comment le choix original d'enjamber une césure académique dans votre/vos mémoire(s) de recherche s'explique-t-il ? Tient-il à ce que l'objet étudié possède une temporalité propre irréductible à la périodisation traditionnelle, ou bien, à travers l'étude d'un objet traditionnellement étudié au sein de chaque période académique, aviez-vous en vue de révoquer en doute la périodisation traditionnelle ?
2. En a-t-il résulté chez vous un rapport spécifique aux deux périodes concernées ? Avez-vous le sentiment de relever de deux périodes, d'aucune ou bien d'une nouvelle séquence qui n'est pas encore visible et reconnue ?
3. Ce positionnement original s'est-il imposé à vous comme définitif, comme *votre site scientifique*, ou bien êtes-vous ensuite revenu à un ancrage plus traditionnel (si oui, pourquoi) ?
4. Pédagogiquement (pour les enseignants), comment gérez-vous une bi-spécialité et l'appartenance de fait à une section universitaire ?
5. Quel serait votre avis général sur le poids de la périodisation traditionnelle : est-ce un cadre encore commode ou un héritage asphyxiant, surtout par comparaison avec l'organisation du travail scientifique à l'étranger ?

**Document 2 – Questionnaire sur le rapport des historiens français
à la périodisation académique traditionnelle**

(J. Le Bihan, F. Mazel, octobre 2013)

Ce questionnaire fut envoyé par courriel le 8 octobre 2013, avec octroi d'un délai de réponse de deux mois environ ; une relance générale a été effectuée le 12 novembre. Soixante-cinq personnes ont répondu, ce qui représente un taux de réponses d'environ 40 %, lequel est sans doute légèrement sous-évalué compte tenu des biais propres au mode de contact par courriel : mauvaises adresses électroniques (18 ont pu être corrigées), boîtes saturées..., d'autant que certains individus sont partis à la retraite entre la confection des annuaires (c'est-à-dire entre 2010 et 2012) et l'envoi du questionnaire (fin 2013). La répartition des réponses en fonction des césures transgressées est assez inégale et ne traduit pas la progression des mémoires enjambant la première césure observée depuis les années 2000 : 12 concernent la césure de 476, 28 la césure de 1492, 27 la césure de 1789-1815¹⁸. Dit autrement, les historiens antiquisants ou médiévistes s'affranchissant de la césure de 476 semblent avoir été proportionnellement moins nombreux que les autres à répondre au questionnaire.

Le caractère assez ouvert du questionnaire et les importants écarts de longueur comme d'approfondissement qui caractérisent les réponses

18. Le total de 67 s'explique par le fait que deux individus ayant répondu au questionnaire enjambent deux césures (l'un les césures de 476 et 1492, l'autre les césures de 1492 et 1789-1815).

expliquent que le matériau rassemblé, pour exceptionnel que soit son intérêt, se laisse difficilement saisir et exigerait une étude plus systématique. On ne trouvera donc dans les lignes suivantes qu'une première esquisse privilégiant une analyse globale.

Le contexte scientifique des transgressions

Appelés à expliquer les raisons qui les ont conduits à s'affranchir des bornes chronologiques des périodes canoniques, les individus mettent en avant toute une série d'arguments. Le premier cité et de loin, puisqu'il représente près de la moitié des arguments avancés, tient à la spécificité de l'objet étudié dont on estime qu'il relève d'une périodisation propre. Viennent ensuite quatre autres motifs qui rassemblent à peu près de manière égale plus de la moitié des arguments : le choix de travailler dans la longue durée, la distribution chronologique du corpus de sources mobilisées, l'adoption a priori et réfléchie d'une autre périodisation (c'est notamment le cas pour les spécialistes de l'Antiquité tardive), enfin le terrain géographique de l'enquête, qu'il s'agisse – cas le plus fréquent – d'un terrain étranger échappant à la périodisation canonique française (c'est notamment le cas pour les historiens étudiant l'Italie des XIV^e-XVI^e siècles) ou d'un territoire spécifique (dans le cadre d'une monographie régionale, où l'argument géographique se combine à celui de la longue durée). Plus rarement, le fait de travailler aux limites de l'histoire et de l'archéologie ou sur une trajectoire biographique peut aussi expliquer la transgression, de même que l'adoption d'une démarche régressive consistant à opérer une forme de généalogie de l'objet d'étude¹⁹.

Si l'on examine de plus près les champs ou domaines dont la périodisation est présentée comme la moins conforme aux usages traditionnels (périodisation propre à l'objet étudié), on rencontre en premier lieu l'histoire économique, l'histoire religieuse et l'histoire culturelle (à laquelle on peut associer l'histoire de la culture matérielle), ce qui n'étonne guère, puis l'histoire politique, ce qui surprend plus au regard de la critique la plus couramment adressée à la périodisation canonique, à savoir sa nature excessivement politique. Après ces grands champs, viennent toute une série de domaines plus circonscrits, dont seul le fait qu'ils mobilisent un nombre plus restreint de spécialistes explique la faible

19. Sur la base du nombre d'arguments avancés dans les différentes réponses (seule une réponse sur 65 n'a fourni aucun argument), la distribution est la suivante : périodisation propre à l'objet étudié, 47 ; longue durée, 18 ; distribution des sources, 11 ; adoption a priori d'une autre périodisation, 11 ; terrain géographique, 10 ; association de l'histoire et de l'archéologie, 3 ; genre biographique, 3 ; généalogie de l'objet étudié, 3.

récurrence : l'histoire des techniques, l'histoire des sciences ou de la médecine, l'histoire des arts, l'histoire maritime, l'histoire de la santé, l'histoire de l'enseignement. La comparaison de ces réponses avec les champs ou domaines des mémoires de l'ensemble des 166 « transgresseurs » révèle deux biais d'inégale importance : la sous-représentation de l'histoire sociale (qui concerne 56 des 201 mémoires et seulement 3 réponses au questionnaire sur 65) et de l'histoire urbaine (9 mémoires sur 201, pour aucune réponse au questionnaire). On remarquera au passage la très faible part de deux grands domaines, fleurons de l'historiographie française des années 1950-1970, dont les objets se prêtaient pourtant particulièrement à la longue durée et à la transgression des périodes canoniques : l'histoire de la population et l'histoire rurale²⁰.

Le choix de l'enjambement ou de l'indifférence à l'égard des périodes canoniques en matière scientifique est par ailleurs présenté comme un choix définitif dans les trois quarts des cas (48 réponses en ce sens), ce que confirment, nous l'avons déjà vu, les intitulés des doctorats d'État ou des mémoires d'habilitation des « transgresseurs » les plus tôt entrés dans la carrière. Une minorité non négligeable cependant (12 sur 65, soit un peu moins d'un cinquième du total) déclare s'être réancrée au sein d'une période traditionnelle après la thèse de doctorat, parfois par convenance personnelle, mais plus souvent par inquiétude ou par prudence en matière de carrière, en raison de la frilosité ou de l'hostilité supposées du milieu professionnel à l'égard de ce genre de transgression.

Les implications pédagogiques des transgressions

À l'exception d'un individu, toutes les personnes ayant répondu au questionnaire sont des enseignants-chercheurs pour lesquels se pose donc la question de l'articulation entre une activité scientifique plus ou moins affranchie des périodes canoniques et une activité pédagogique très largement structurée par les sections disciplinaires regroupant séparément antiquisants, médiévistes, modernistes et contemporanéistes, ce que soulignent d'ailleurs près de la moitié des réponses²¹. Le fait de délivrer un enseignement sans se préoccuper des limites traditionnelles

20. La distribution est la suivante : histoire économique, 10 ; histoire religieuse, 10 ; histoire culturelle, 9 (dont histoire de la culture matérielle, 1) ; histoire politique, 8 ; histoire rurale, 6 ; histoire de l'environnement, 4 ; histoire des techniques, 4 ; histoire de la population, 3 ; histoire sociale, 3 ; histoire des sciences, 3 (dont histoire de la médecine, 1) ; histoire de la santé, 2 ; histoire maritime, 2 ; histoire de l'art, 2 ; histoire de l'enseignement, 1.

21. Sur 65 réponses, 30 individus soulignent explicitement le rôle structurant des sections dans l'organisation des activités pédagogiques, 1 seul fait état de l'absence de section dans son établissement, 4 se déclarent non concernés et 30 n'ont rien dit à ce sujet.

entre périodes paraît cependant assez répandu, que cette pratique demeure tacite ou que les sections se montrent officiellement accommodantes – un cas assez fréquent, même s’il connaît quelques exceptions douloureusement ressenties. Il convient cependant d’apporter une forte nuance à ce constat : cette liberté pédagogique semble le propre des enseignements de master, de la direction de recherches (en master de nouveau, plus qu’en doctorat) et de certains cours optionnels, le strict respect des périodes canoniques restant l’apanage des trois années du cycle de licence. Cette différence est d’ailleurs souvent justifiée – par 13 des 27 personnes ayant fourni des motifs positifs à la périodisation traditionnelle – par le fait que cette périodisation représenterait un confort, voire une nécessité pédagogique pour les étudiants s’initiant aux études d’histoire. Il faut enfin mentionner, même si elles apparaissent très marginales, l’existence de quelques situations universitaires où la valorisation générale de l’interdisciplinarité par l’établissement (Paris VII par exemple) affaiblit *de facto* le rôle des périodes canoniques dans l’organisation pédagogique des enseignements d’histoire.

La perception globale de la périodisation canonique

Sans surprise, et même si, curieusement, beaucoup d’entre eux ne jugent pas nécessaire de se prononcer, une nette majorité des « transgresseurs » conteste explicitement la périodisation traditionnelle et ses césures. Parmi les motifs avancés, la palme revient à leur caractère artificiel, autrement dit à leur illégitimité scientifique. La critique est parfois affinée. On évoque d’abord sa discordance d’avec certains usages étrangers – un médiéviste français travaillant sur le XV^e siècle italien sera considéré comme moderniste en Italie – et l’on dénonce plus globalement son européocentrisme : comme le résume un des individus interrogés, « le maintien sans changement des quatre périodes conduit de fait à un primat de l’histoire européenne et constitue un obstacle à une ouverture sur les histoires non européennes ». On reproche également à la périodisation canonique, et de manière non négligeable – c’est le troisième motif le plus souvent mis en avant –, de nuire à la carrière professionnelle de ceux qui tentent de s’en affranchir²², une critique

22. Un individu interrogé déclare ainsi avec franchise : « ... pour des impératifs de carrière, j’ai choisi de recentrer mes travaux pour l’HDR sur une approche plus traditionnelle. Il s’agit pour moi d’un choix purement “tactique” pour éviter tout problème lors de la qualification par le CNU... ». Un autre : « ... aller au-delà de 1550 peut présenter un danger pour les doctorants [médiévistes] dont l’identification des thèses risque d’être brouillée lors de leur examen par les sections du CNU en vertu d’une coupure très nette entre les sections 21 et 22 ».

que l'on peut rapprocher de celles, moins nombreuses, qui lui attribuent la marginalisation ou même l'occultation de séquences historiques jugées charnières mais pâtissant du fait d'être artificiellement coupées en deux par une césure contestable. Quelques-uns l'interprètent plus simplement comme les vestiges obsolètes d'un corporatisme néfaste. Une dernière catégorie de critiques, beaucoup plus rare, met l'accent sur les difficultés que cette quadripartition de la profession occasionne dans les échanges que les historiens peuvent avoir avec d'autres disciplines (l'économie, la sociologie, l'anthropologie, le droit, etc.).

Les réponses soulignent toutefois que la périodisation traditionnelle présente aussi certains avantages²³. Au premier rang de ceux-ci figure, comme nous l'avons déjà souligné, son efficacité pédagogique, en particulier en premier cycle. Vient ensuite l'idée que la quadripartition préserve un certain équilibre entre les différentes époques, limitant l'hégémonie d'une période aux dépens des autres et notamment l'impérialisme de l'histoire contemporaine. La situation de l'enseignement de l'histoire dans le supérieur peut alors être décrite comme préférable à celle de l'enseignement secondaire, et il s'agit là, sans doute, d'un des motifs de l'attachement des enseignants du supérieur – y compris, donc, d'une bonne part des « transgresseurs » – à l'organisation traditionnelle des épreuves des concours du CAPES et de l'agrégation²⁴. Enfin, quelques réponses mentionnent l'importance des traditions historiographiques ou des corpus documentaires propres à certaines périodes et justifient d'une certaine manière l'existence des périodes canoniques en alléguant qu'elles sont les vecteurs d'une identité de formation intellectuelle et/ou de compétence technique.

Il reste à souligner qu'une quantité non négligeable de réponses soutient que le caractère artificiel de la quadripartition traditionnelle, du moment qu'il n'est pas étouffant au point d'empêcher les trajectoires buissonnières, peut représenter un véritable intérêt, à la fois sur le plan institutionnel – elle apparaît comme la moins dangereuse des organisations de la discipline – et sur le plan intellectuel, en ce que son artificialité même permet de tenir à distance les fausses « meilleures » périodisations avancées ici ou là (comme la notion d'« *early modern* » étrillée par l'une des réponses) et engage les historiens à mener une continuelle réflexion sur l'opération de périodisation à l'œuvre dans leur activité. Comme le résume efficacement l'un des individus interrogés, « en matière de périodisations traditionnelles et académiques, les plus évidemment artificielles

23. 27 individus sur 65 ont avancé des justifications à la périodisation canonique.

24. Voir l'article de Jean Leduc, dans ce même volume.

sont peut-être les moins pernicieuses, car elles exhibent sans ambiguïté leur nature discursive ».

Cette ambivalence des appréciations globales sur la périodisation canonique explique la grande diversité des ressentis biographiques, qui sont perceptibles dans 37 réponses sur 65. Pour une majorité des « transgresseurs » s'exprimant à ce sujet (19 sur 37), la périodisation canonique est considérée somme toute comme supportable. Un peu plus d'un quart (10) souhaiterait toutefois qu'elle soit appréhendée avec une plus grande souplesse par la profession, aussi bien pour les enjeux de carrière (recrutement, promotion) que pour l'exercice quotidien du métier (en matière d'enseignement notamment) ou les échanges scientifiques. Seule une minorité (8 individus) évoque une expérience pénible et/ou en souhaite la disparition pure et simple. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que le sentiment d'appartenance des « transgresseurs » aux périodes canoniques traduise la même diversité : sur 61 individus ayant fourni une réponse à ce sujet, 19 ont déclaré se sentir pleinement appartenir à une période canonique en dépit de leur expérience de la transgression, 11 ont dit relever des deux périodes contiguës à la césure qu'ils enjambaient, et 17 préférer s'inscrire dans une nouvelle période mieux adaptée à leur recherche, le reste (14) combinant les options précédentes dans diverses configurations.

Conclusions provisoires

Il ressort de ces derniers éléments d'analyse que la pratique de la transgression en matière scientifique ou pédagogique et la claire conscience du caractère artificiel de la quadripartition canonique ne nourrissent pas une ample dynamique en faveur d'un bouleversement général de l'organisation traditionnelle des études et du métier d'historien. D'une part, car la périodisation canonique reste parée de certaines vertus, y compris par défaut. D'autre part, car différentes sortes d'accommodements permettent le plus souvent de concilier transgression individuelle et contrainte académique. Une fois passé le temps du doctorat, ces accommodements n'empêchent pas, cependant, un certain nombre de « recentrements » parfois plus subis que choisis, dont les effets pèsent à l'évidence sur le paysage de la production scientifique²⁵.

25. Un des individus interrogés déclare par exemple : « J'ai été par la suite contraint plus ou moins de me recentrer sur la période moderne, à la fois dans le cadre de mes publications, mais surtout de mes cours, afin de ne pas donner l'impression à mes collègues de contemporaine de "mordre" sur leur territoire et leurs prérogatives et aussi, au niveau de ma bibliographie et de mon dossier

La seule exception à ce constat tient à l'existence de revendications en faveur d'une meilleure reconnaissance de nouvelles périodes à cheval sur les périodes canoniques, portées par environ un quart des individus ayant renseigné le questionnaire. Ces revendications concernent principalement l'Antiquité tardive (IV^e-VI^e/VII^e siècles), dont le chrononyme semble bien établi²⁶, et dans une moindre mesure la séquence de l'industrialisation (XVIII^e-XIX^e siècle), qui reste dépourvue de désignation propre, signe évident de sa plus grande fragilité. Étant donné la légère sous-représentation des historiens enjambant la césure traditionnelle de 476 dans les questionnaires, la revendication concernant l'Antiquité tardive apparaît d'autant plus significative. Plusieurs des réponses soulignent d'ailleurs que cette nouvelle période bénéficie déjà d'une reconnaissance institutionnelle dans certains pays étrangers, notamment en Italie et aux États-Unis. On remarquera toutefois que ces deux revendications sont exclusivement soutenues par des historiens travaillant sur des champs spécifiques : l'histoire religieuse et culturelle pour l'Antiquité tardive, l'histoire des techniques et l'histoire économique pour les XVIII^e-XIX^e siècles, ce qui en limite quelque peu la portée.

Cette situation contraste fort avec le traitement de la césure de 1492, dont l'artificialité est sans doute la plus unanimement reconnue, mais qui est plus ignorée que combattue. Dans ce cadre, deux positions différentes semblent se dégager : les uns, en particulier les historiens travaillant en histoire religieuse et culturelle, tendent à lui substituer la césure de la Réforme et/ou de la Contre-Réforme, avec des chronologies variables selon les pays donc ; les autres, en particulier ceux qui étudient les phénomènes politiques, plaident en faveur de l'unité d'une vaste séquence s'étalant du XIV^e siècle (ou même du XIII^e) au XVIII^e siècle. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que la remise en cause de la césure canonique ne s'accompagne pas ici de la promotion d'une nouvelle période entre Moyen Âge et Temps modernes, qui pourrait se revendiquer de la notion de Renaissance²⁷, mais recompose l'amplitude et déplace les bornes des périodes canoniques.

personnel de ne pas paraître avoir des recherches trop dispersées chronologiquement, ce qui prête le flanc aux suspicions de dilettantisme... ».

26. Voir l'article d'Hervé Inglebert, dans ce même volume.

27. Voir l'article de Philippe Hamon, dans ce même volume.